

EXAMEN « APRÈS CINQ ANS » DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2002
CONSCRÉE AUX ENFANTS ET DU PLAN D'ACTION
« UN MONDE DIGNE DES ENFANTS »

RÉPONSE DU CANADA

1. LE CONTEXTE CANADIEN CINQ ANS APRÈS LA SESSION EXTRAORDINAIRE

Le Canada est heureux de contribuer à l'examen « après cinq ans » par l'UNICEF de la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants. Le Canada a été un pays à l'origine de la tenue du Sommet mondial pour les enfants en 1990 et a participé activement aux préparatifs de la Session extraordinaire de 2002, notamment aux négociations relatives au document qui en est issu, *Un monde digne des enfants*.

État partie à la *Convention relative aux droits de l'enfant* (CDE) de l'ONU et à ses protocoles facultatifs, le Canada est déterminé à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant. Sa détermination s'inscrit à l'intérieur d'un vaste mouvement appelant un engagement accru de tous les ordres de gouvernement à garantir le bien-être et le développement de l'enfant, en partenariat avec la société civile et le secteur privé. Depuis la Session extraordinaire, le Canada a pris différentes mesures pour mettre en œuvre des politiques, des dispositions législatives et des programmes qui donnent des résultats positifs pour les enfants. En général, ces mesures ont été en accord avec les quatre principes directeurs de la CDE : l'intérêt supérieur de l'enfant; sa survie et son développement; sa participation; la non-discrimination. Le Canada s'emploie aussi activement à faire connaître la CDE et les droits de l'enfant.

Le Canada fait de grands progrès pour améliorer le bien-être des enfants sur son territoire. Sous ce rapport, le gouvernement a à cœur de satisfaire aux besoins et aux intérêts des familles et de renforcer les collectivités. Il reconnaît que les parents sont les premiers responsables du développement des enfants et des soins aux enfants, et il croit que des familles solides garantissent un avenir prometteur au Canada. À cette fin, le gouvernement prend des mesures pour soutenir les enfants, les familles et les collectivités de manière à reconnaître et à respecter la diversité de leurs situations et de leurs besoins. Le Plan universel pour la garde d'enfants est un exemple qui illustre cette approche. Il comporte la Prestation universelle pour la garde d'enfants, ainsi que des mesures visant à soutenir la création de nouvelles places en garderie. Grâce à cette initiative, que nous expliquerons à la section 4.1, le gouvernement fournit aux familles une aide financière pour les aider à concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale de la façon qui convient le mieux à leurs besoins. Un autre exemple de mesure gouvernementale est l'aide financière accrue que reçoivent les familles d'enfants handicapés pour les aider à surmonter les difficultés propres à leur situation.

Le présent document expose brièvement les principales mesures prises par le gouvernement fédéral depuis la Session extraordinaire. La section 4 contient des exemples d'initiatives et de programmes et canadiens et internationaux visant les enfants auxquels le gouvernement du Canada participe ou a contribué.

2. PLAN D'ACTION DU CANADA

Le document *Un Canada digne des enfants : Plan d'action du Canada* a été mis au point de concert avec des Canadiens de diverses origines sociales et avec des enfants en réponse à la Session extraordinaire consacrée aux enfants. Il témoigne de la priorité que tous les Canadiens accordent au bien-être des enfants et des familles.

Les auteurs du plan d'action *Un Canada digne des enfants* se sont inspirés de la CDE et du plan d'action *Un monde digne des enfants*, mais ont aussi tenu compte des principales priorités recensées au cours d'une vaste consultation.

Le plan *Un Canada digne des enfants* est un appel à l'action. Il présente des stratégies auxquelles tous les Canadiens peuvent contribuer en vue d'améliorer la vie des enfants dans leur pays et ailleurs dans le monde. Il expose des buts, des stratégies et des possibilités d'action à l'égard de priorités clés en les regroupant sous quatre thèmes centraux : soutenir les familles et renforcer les collectivités; promouvoir une vie saine; protéger du danger; et promouvoir l'éducation et l'apprentissage. Les priorités du Canada sur la scène internationale sont englobées dans ce plan d'action.

Le Canada a été l'un des premiers pays industrialisés à élaborer un plan d'action après la Session extraordinaire, et il continue de communiquer ses pratiques exemplaires en vue de faciliter la mise en application de la CDE dans d'autres pays. Par exemple, depuis sa parution en anglais et en français, *Un Canada digne des enfants* a été traduit en espagnol et les pays membres de l'Organisation des États américains s'en servent comme modèle pour rédiger leurs propres plans d'action nationaux.

3. PROVINCES, TERRITOIRES ET COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES DU CANADA

3.1 LE RÔLE DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES DU CANADA

Au Canada, les ordres de gouvernement souscrivent tous au rôle clé que les familles jouent pour assurer le bien-être des enfants. La Constitution définit les responsabilités du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires, et chaque ordre de gouvernement fournit différentes formes d'aide pour les enfants selon ses champs de compétence.

Les administrations canadiennes se préoccupent toutes du bien-être des enfants, et elles reconnaissent que la coopération intergouvernementale est essentielle pour que les enfants restent une priorité. Les administrations fédérale, provinciales et territoriales continuent de se consulter régulièrement sur les enjeux à l'intérieur de différentes instances, dont le Comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne, principal mécanisme intergouvernemental de discussion des enjeux relatifs aux traités concernant les droits de la personne.

D'un bout à l'autre du Canada, les provinces et les territoires ont fait des progrès pour améliorer la vie des enfants. Les mesures importantes adoptées comprennent : la promulgation ou la modification de lois pour protéger les enfants et pour réduire et prévenir la violence familiale; l'investissement dans des programmes pour aider les enfants et les familles autochtones; les services de soins à l'enfance; l'investissement dans l'éducation; la diminution du nombre d'enfants vivant dans la pauvreté.

En complément à *Un Canada digne des enfants*, le gouvernement du Québec a élaboré un plan d'action intitulé *Un Québec digne des enfants* qui énonce les priorités sur dix ans pour améliorer la santé, le bien-être, le développement et la réussite chez les enfants.

Vous trouverez plus d'information sur les initiatives provinciales et territoriales dans les rapports les plus récents du Canada sur la *Convention relative aux droits de l'enfant*, dans le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, ainsi que dans les documents préparés pour l'examen de ces rapports. Vous pourrez aussi consulter la réponse du Canada au questionnaire du rapporteur spécial sur le droit à l'éducation et sur l'enseignement aux enfants handicapés.

3.2 COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES DU CANADA

Le gouvernement du Canada travaille en partenariat avec des collectivités, des dirigeants et des Anciens autochtones ainsi qu'avec les gouvernements des provinces et des territoires en vue d'améliorer le bien-être socioéconomique des enfants et des familles autochtones (membres de Premières nations vivant dans des réserves et hors des réserves, Métis, Indiens non inscrits et Inuits). Entre autres résultats escomptés, les enfants et les familles autochtones devraient jouir d'un développement social qui se compare raisonnablement à celui des autres Canadiens, et les services sociaux offerts dans les réserves seront adaptés à la culture et se comparent raisonnablement à ceux offerts par la province ou le territoire où la réserve est située. La section 4.1, Priorités nationales pour les enfants, renferme plus d'information sur les initiatives du gouvernement du Canada destinées aux enfants et aux familles autochtones.

4. PRIORITÉS NATIONALES ET INTERNATIONALES DU CANADA CONCERNANT LES ENFANTS

4.1 PRIORITÉS NATIONALES CONCERNANT LES ENFANTS

Nous examinerons brièvement ici les principales mesures nationales destinées aux enfants au Canada. La section est divisée selon les quatre thèmes du plan d'action *Un Canada digne des enfants*. Nous décrivons à la section 4.4 les principales mesures internationales prises par le gouvernement du Canada.

a) Appuyer les familles et renforcer les collectivités

Les Canadiens reconnaissent que des familles et des collectivités solides sont essentielles au bien-être des enfants. L'ensemble de la société y trouve son compte lorsqu'on aide les parents à donner à leurs enfants le meilleur départ possible dans la vie et lorsque les parents peuvent faire les choix qui conviennent le mieux à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Le gouvernement du Canada a pris de nombreuses mesures pour aider les familles à élever leurs enfants et il continue d'accorder la priorité au bien-être des enfants lors de l'élaboration de politiques, de dispositions législatives et de programmes.

Plan universel pour la garde d'enfants : Mis en œuvre en 2006, le Plan universel pour la garde d'enfants du Canada vise à aider les familles à concilier vie professionnelle et vie familiale comme elles l'entendent. Grâce à ce plan, qui comprend la **Prestation universelle pour la garde d'enfants** et des mesures pour soutenir la création de nouvelles places en garderie, le gouvernement du Canada reconnaît que les parents de jeunes enfants ont des besoins variés et connaissent des situations tout

aussi variées, et il leur vient en aide, qu'ils fassent partie de la population active rémunérée ou restent à la maison avec leurs enfants, et qu'ils vivent dans une petite municipalité, une collectivité rurale ou une grande région urbaine.

La Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) est une aide financière de 100 \$ par mois (jusqu'à 1 200 \$ par an) versée directement pour chaque enfant de moins de six ans. Toutes les familles qui comptent des enfants de moins de six ans ont droit à cette prestation qu'elles peuvent utiliser pour payer des services de garde, que ces services soient assurés par une garderie, un ami, un voisin ou un parent à la maison.

La PUGE s'ajoute aux mesures fédérales en vigueur, comme la Prestation fiscale canadienne pour enfants (qui comprend le supplément de la Prestation nationale pour enfants). Elle n'a pas d'incidences sur les prestations que les familles touchent en vertu de la Prestation fiscale canadienne pour enfants ou des autres programmes fiscaux fédéraux éprouvés. Toutefois, le petit montant mensuel constitué par la Prestation fiscale canadienne pour enfants que certaines familles touchaient auparavant, a été intégré à la nouvelle PUGE.

Reconnaissant que le manque de places en garderie est un problème auquel de nombreux parents canadiens sont confrontés, le deuxième volet du plan consiste à soutenir la création de nouvelles places en garderie partout au pays. À cette fin, le gouvernement fédéral propose dans le budget de 2007 un nouveau crédit d'impôt pour encourager les entreprises à créer des places en garderie pour les enfants de leurs employés et peut-être pour ceux des alentours. Il propose aussi de verser 250 millions de dollars par an aux provinces et aux territoires, de qui relève la responsabilité principale des services de garde à l'enfance, pour soutenir la création de places en garderie qui répondent aux besoins des parents et qui sont administrées d'une manière efficace et responsable.

Le Plan universel pour la garde d'enfants du Canada s'ajoute aux autres initiatives fédérales en faveur des familles qui comptent des enfants. Ces initiatives comprennent la déduction pour frais de garde d'enfants et les initiatives intergouvernementales visant à améliorer les programmes et les services. Les parents qui travaillent peuvent soustraire de leur revenu les dépenses de garde d'enfants qu'ils engagent pour poursuivre des études, occuper un emploi ou exploiter une entreprise, quand ils produisent leur déclaration de revenu. De plus, en vertu de l'Accord sur le développement de la petite enfance (septembre 2000) et du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (mars 2003), le gouvernement du Canada verse des paiements de transferts annuels (totalisant 850 millions de dollars en 2007-2008) par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) aux provinces et aux territoires pour financer leurs investissements dans le développement de la petite enfance, notamment les services de garde d'enfants. Dans le budget de 2007, le gouvernement a annoncé que le TCPS sera prolongé jusqu'en 2013-2014 et il a proposé de fournir un financement additionnel de 250 millions de dollars par année aux provinces et aux territoires pour la création de places en garderie qui répondent aux besoins des parents et qui sont administrées d'une manière responsable et efficace. De plus, le soutien fédéral est ventilé pour chacun des secteurs prioritaires du TCPS, à savoir l'enseignement postsecondaire, les programmes sociaux et le soutien des enfants, afin d'assurer une plus grande transparence. Le TCPS de 1,1 milliard de dollars continuera à augmenter au fil du temps en raison du facteur de progression de 3 % prévu dans le nouveau TCPS, ce qui assure une aide fédérale aux enfants à long terme, prévisible et grandissante.

La Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) est le principal moyen par lequel le gouvernement fédéral aide financièrement les familles ayant des enfants. Il s'agit d'une prestation non imposable, calculée en fonction du revenu familial, qui comporte trois volets :

- la prestation de base, qui s'adresse aux familles à revenu faible ou moyen;
- le supplément de la Prestation nationale pour enfants, une initiative fédérale-provinciale-territoriale qui procure une aide supplémentaire aux familles à faible revenu;
- la prestation pour enfant handicapé, qui fournit un supplément à presque toutes les familles ayant un enfant atteint d'une déficience grave et prolongée.

En plus de la PFCE, plusieurs mesures fiscales aident les familles ayant des enfants, notamment la déduction pour frais de garde d'enfants susmentionnée, le crédit d'impôt pour personne à charge admissible et les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE). Les initiatives entreprises depuis 2006 comprennent une amélioration de la Prestation pour enfants handicapés (PEH) susmentionnée et l'instauration d'un crédit d'impôt pour la condition physique des enfants (voir à la page 6). Le budget fédéral 2006 a porté le montant maximum annuel de PEH de 2 044 \$ à 2 300 \$ par enfant à compter de juillet 2006. De plus, les modifications apportées aux critères d'admissibilité permettront à plus de familles ayant un enfant atteint d'une déficience grave et prolongée de bénéficier de cette prestation.

Dans le budget de 2007, le gouvernement fédéral propose un nouveau crédit d'impôt pour enfants non remboursable, basé sur une somme de 2 000 \$ (indexée) pour chaque enfant de moins de 18 ans. Grâce à ce crédit d'impôt, plus de trois millions de familles canadiennes profiteront d'un allègement fiscal de 310 \$ par enfant.

Assurance emploi : Les prestations de maternité et de congé parental procurent un revenu temporaire aux parents de nouveau-nés ou d'enfants nouvellement adoptés. Elles visent à les aider à concilier les obligations de leur vie professionnelle et de celles de leur vie familiale en leur procurant la marge de manœuvre dont ils ont besoin pour rester à la maison pendant la première année suivant l'arrivée d'un enfant dans sa famille.

Les parents peuvent utiliser ces prestations de la façon qui leur convient le mieux. Les mères peuvent utiliser les prestations de maternité dans les 15 semaines entourant la naissance et les parents ont droit à 35 semaines de prestations parentales, pour un total combiné de 50 semaines. Plus de 200 000 Canadiennes et Canadiens ont touché des prestations de maternité ou de congé parental en 2004-2005. En moyenne, les parents prennent 92 % de l'année de congé à laquelle ils ont droit; plus de 90 % des employés ont accumulé suffisamment d'heures assurables pour avoir droit aux prestations; et parmi les mères d'enfants de 12 mois et moins qui occupaient un emploi assurable au cours de l'année précédant l'accouchement, 85,6 % ont touché des prestations de maternité ou de congé parental en 2005.

Comprendre la petite enfance (CPE) est une initiative qui vise à renforcer les familles au sein des collectivités. L'initiative reconnaît la diversité des familles canadiennes en investissant dans les collectivités rurales et urbaines ainsi que dans les collectivités autochtones, dans les collectivités de langue officielle minoritaire et dans les collectivités constituées de nouveaux immigrants.

CPE reconnaît que les familles et les collectivités jouent un rôle important dans le développement sain des enfants et que des collectivités sûres peuvent aider les enfants à échapper à des influences peut-être mauvaises. L'initiative CPE est un processus d'apprentissage communautaire grâce auquel des parents, des organismes locaux, des éducateurs et d'autres membres intéressés de la communauté apprennent l'utilité d'unir les efforts et de la recherche dans la collectivité, et acquièrent la capacité de prendre des décisions fondées sur des faits probants.

CPE fournit aux membres des collectivités participantes de l'information de qualité sur les facteurs à l'intérieur de la collectivité et de la famille qui agissent sur le développement de l'enfant, en plus de les renseigner sur l'existence de programmes et de services locaux destinés aux jeunes enfants et à leurs familles.

Séparation et divorce : Le Canada est résolu à aider les familles qui vivent des situations de séparation et de divorce. À ce titre, la Stratégie de justice familiale axée sur l'enfant du gouvernement du Canada aura versé 80 millions de dollars, sous forme de contributions réparties sur cinq ans (2003-2004 à 2007-2008), aux provinces, aux territoires et à des organisations non gouvernementales pour fournir des services de justice familiale. Ces services comprennent la médiation, l'éducation et un éventail de services de vulgarisation juridique et de soutien communautaire pour aider les parents à conclure des ententes de partage des responsabilités axées sur les enfants. Ces programmes et services sont nécessaires parce que les enfants et les adolescents vivent la séparation et le divorce de leurs parents à différentes étapes de leur développement, et ils doivent viser à les protéger contre la violence, les conflits et les mauvais traitements.

Par ailleurs, des dispositions législatives et des services relatifs à l'exécution des ordonnances de pension alimentaire pour enfants sont mis en œuvre et font l'objet d'un suivi pour garantir que les enfants reçoivent un soutien financier suffisant de leurs parents et pour réduire les conflits entre toutes les parties à une séparation ou à un divorce. De plus, il est facile de se procurer des documents de vulgarisation et d'information juridique destinés aux parents et aux enfants et des ouvrages de référence destinés aux juristes. L'intention ici est d'encourager les familles et les professionnels à envisager des moyens moins conflictuels de régler les différends, afin de servir au mieux l'intérêt des enfants concernés et favoriser des décisions adaptées à leurs besoins particuliers.

Enfants et familles autochtones : Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des peuples autochtones, mais les difficultés auxquelles les programmes sociaux continuent d'être confrontés comprennent le grand nombre d'enfants retirés de leur famille, l'augmentation nécessaire du soutien du revenu, des niveaux élevés de violence familiale et des proportions élevées d'enfants handicapés. Le gouvernement du Canada cherche à s'associer aux Premières nations et aux gouvernements provinciaux et territoriaux intéressés pour améliorer les programmes de services à l'enfance et à la famille destinés aux Premières nations, ainsi que les mesures de prévention, afin d'assurer un meilleur sort aux enfants et aux jeunes vivant dans les réserves.

Dans le Budget 2006, le gouvernement fédéral a engagé 450 millions de dollars pour améliorer l'approvisionnement en eau et le logement dans les réserves, les résultats en matière d'éducation et la situation socioéconomique des femmes, des enfants et des familles autochtones. En plus de la majoration du financement annoncée dans le Budget fédéral 2006, voici trois exemples d'autres programmes d'aide aux collectivités autochtones :

- **La Stratégie fédérale de développement de la petite enfance autochtone et des Premières nations** complète l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance. La Stratégie vise à améliorer les programmes de développement de la petite enfance actuels (Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves, Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et du Nord et Services de garde à l'intention des Premières nations et des Inuits); à redoubler d'efforts face aux problèmes liés au Trouble du spectre de l'alcoolisme fœtal (TSAF), l'accent étant surtout mis sur les enfants vivant dans les réserves; à renforcer les capacités et les réseaux; à faire progresser la recherche

et la connaissance; et à travailler à une meilleure intégration des programmes et des services fédéraux de développement de la petite enfance.

- **Le Programme d'aide à la vie autonome** aide les membres des Premières nations qui ont des limitations fonctionnelles (en raison de l'âge, de problèmes de santé ou d'invalidité) à maintenir leur autonomie, à maximiser leur niveau de fonctionnement et à vivre en santé et en sécurité. Le Programme est également offert aux enfants et aux adolescents. Il se divise en trois volets. Le volet des soins à domicile procure une aide financière pour obtenir des soins personnels non médicaux, comme les services d'un préposé, le répit à court terme, l'aide ménagère et la préparation de repas. Le volet des soins en établissement rembourse certaines dépenses pour des services de soutien social dans des établissements désignés. Enfin, le volet de famille d'accueil fournit une aide financière pour la supervision et les soins, en milieu familial, de personnes qui n'ont pas besoin de soins jour et nuit mais qui sont incapables de vivre de façon autonome.
- **Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants des Premières nations** : En vertu de la Prestation nationale pour enfants, les Premières nations ont réinvesti 52,7 millions de dollars d'économies réalisées en soutien du revenu dans des programmes et des services destinés aux familles à faible revenu ayant des enfants, dans des domaines comme les services de garde, la nutrition, le développement de la petite enfance, les mesures d'aide à l'emploi et à la formation et l'enrichissement communautaire.

b) Promotion d'une vie saine

Le Canada s'est engagé à promouvoir et à maintenir la santé physique et mentale des enfants. Un mode de vie sain comprend non seulement l'activité physique et une bonne alimentation, mais aussi la participation à la société et à d'autres activités.

Dans le budget de 2007, le gouvernement fédéral propose l'établissement d'un **régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)** à compter de 2008. Il a pour but d'aider les parents et d'autres personnes à épargner pour assurer la sécurité financière à long terme d'un enfant ayant une invalidité grave.

En donnant un coup de pouce financier aux parents, le **crédit d'impôt pour la condition physique des enfants** permettra à davantage de jeunes Canadiens de participer à des activités sportives et physiques. Cette mesure aidera les parents à payer une partie des coûts et à engager leurs enfants sur la voie d'une vie saine et active pour toujours. À compter du 1^{er} janvier 2007, le crédit d'impôt couvre les frais d'adhésion ou d'inscription à des programmes d'activité physique, jusqu'à concurrence de 500 \$ par enfant. Le crédit d'impôt a été amélioré (hausse de l'âge d'admissibilité et augmentation des crédits) pour les enfants handicapés afin de tenir compte de leurs problèmes particuliers.

Le gouvernement du Canada investira 10 millions de dollars au cours des deux prochaines années et 15 millions de dollars par an à partir de 2009-2010 pour établir une **commission de la santé mentale**, qui sera chargée de diriger l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de santé mentale, de réaliser des programmes d'éducation du public et de servir de centre d'échange du savoir. La commission pourrait commencer à aborder les questions de santé mentale touchant les enfants et les jeunes par l'intermédiaire d'un comité consultatif sur ce groupe d'âge ayant été recommandé.

Le 8 mars 2007, le ministre fédéral de la Santé a nommé une **conseillère en santé des enfants et des**

jeunes, qui est chargée de déterminer comment le portefeuille fédéral de la santé pourrait le mieux contribuer à améliorer la santé des enfants et des jeunes. Elle fera l'examen des activités et des programmes en cours afin de déterminer les éléments à maintenir ou à créer pour contribuer efficacement à l'obtention de résultats en matière de santé. Dans le cadre des préparatifs d'un rapport qui doit être présenté au milieu de 2007, la conseillère a l'intention de rencontrer des intervenants d'horizons divers, des ONG, des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que des personnes et des groupes qui bénéficient des activités et des programmes destinés aux enfants.

Amélioration de l'accès aux soins de santé : En 2006, le gouvernement du Canada a annoncé l'octroi de 2,6 millions de dollars à un projet pilote de 15 mois qui vise à améliorer l'accès des enfants ayant besoin de chirurgie aux services médicaux. Le projet a commencé en janvier 2007 et il améliorera l'accès de ces enfants à six grands domaines chirurgicaux : problèmes cardiaques, cancer, neurologie, vue, difformités de la colonne vertébrale et traitements dentaires nécessitant une anesthésie. D'ici un an, l'un de ces domaines sera retenu pour mettre à l'essai une garantie de services qui prévoira notamment des recours pour les patients qui doivent attendre trop longtemps pour obtenir des services de santé.

Le gouvernement du Canada investira jusqu'à 612 millions de dollars pour appuyer les provinces et les territoires qui ont pris l'engagement d'adopter des garanties de délai d'attente pour les patients. Les fonds seront accordés aux provinces et aux territoires qui ont publiquement énoncé des plans pour mettre en œuvre une garantie de délai d'attente dans au moins un des cinq secteurs prioritaires suivants : le traitement du cancer, les soins cardiaques, l'imagerie diagnostique, les remplacements de la hanche et les chirurgies liées aux cataractes. Bien que quelques-uns de ces secteurs concernent les personnes plus âgées, d'autres sont particulièrement pertinents pour les enfants.

Le gouvernement du Canada prévoit l'établissement d'un fonds ponctuel de 30 millions de dollars sur trois ans, qui servira à financer des projets pilotes de garanties de délai d'attente que les provinces et les territoires mettront en œuvre.

En juillet 2006, le gouvernement a approuvé un vaccin destiné aux jeunes filles et aux femmes, qui prévient la majorité des cancers du col de l'utérus en offrant une protection contre les deux types de papillomavirus responsables de 70 % des cas de cancer du col utérin au Canada. Il versera 300 millions de dollars aux provinces et aux territoires au cours des trois prochaines années pour appuyer la mise en œuvre d'un programme national de vaccination contre le VPH afin de protéger les femmes et les jeunes filles contre ce type de cancer.

Initiatives visant les troubles du spectre autistique : En 2006, le gouvernement du Canada a annoncé de nouvelles initiatives visant les troubles du spectre autistique (TSA), notamment le parrainage d'un symposium sur les TSA à l'intention des intervenants en 2007. Le symposium visera à développer les connaissances sur les TSA et à les diffuser. Le Canada reconnaît l'importance de la recherche pour mieux s'attaquer aux difficultés auxquelles les autistes sont confrontés.

Campagne de sensibilisation pour réduire l'exposition des enfants à la fumée secondaire : Chez les enfants régulièrement exposés à la fumée secondaire, le risque de subir des dommages aux poumons ou de souffrir de problèmes respiratoires, comme l'asthme, est 50 % plus élevé. Ils sont en outre plus susceptibles de souffrir d'emphysème à l'âge adulte. En 2006, le gouvernement du Canada a lancé une campagne de sensibilisation aux effets nocifs de la fumée secondaire sur les enfants et sur la façon de réduire l'exposition à la fumée secondaire à la maison et dans la voiture.

Accès aux soins de santé pour les enfants autochtones : En 2006-2007, le gouvernement du Canada a mis en œuvre plusieurs mesures précises pour améliorer l'accès des familles canadiennes aux services de soins de santé. En particulier, le gouvernement intervient pour améliorer l'accès à certains services de santé prénatals qu'il offre aux collectivités autochtones (Premières nations, Inuits et Métis). Les projets pilotes seront mis en œuvre dans cinq à dix collectivités et s'étendront sur environ deux ans. Les projets serviront à vérifier que les femmes autochtones vivant sur les territoires des réserves des Premières nations dans l'ensemble du Canada ont la possibilité d'obtenir une première consultation prénatale dans les deux semaines suivant un test de grossesse positif, que des rendez-vous sont fixés avec un fournisseur de soins de santé toutes les quatre semaines après la première consultation, et qu'elles obtiennent confirmation d'un rendez-vous pour des services spécialisés et diagnostiques dans les deux semaines après qu'elles ont été adressées vers ces services parce que leur grossesse est à risque.

Programme des centres d'excellence pour le bien-être des enfants : Quatre centres d'excellence pour le bien-être des enfants (le Centre d'excellence pour la protection des jeunes, le Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants, le Centre d'excellence pour les enfants et les adolescents ayant des besoins spéciaux et le Centre d'excellence pour la participation des jeunes) voient à ce que les connaissances poussées et les outils pratiques touchant de grands enjeux liés à la santé des enfants soient diffusés et créés sous des formes accessibles aux personnes qui en ont le plus besoin. Leurs travaux appuient la diffusion des connaissances et l'élaboration de politiques dans tous les secteurs et dans toutes les administrations. Plusieurs de leurs produits, dont une encyclopédie en ligne sur le développement de la petite enfance qui a été traduite en espagnol pour être exportée en Amérique latine, apportent une dimension internationale.

Promotion de la santé et populations vulnérables : Plusieurs initiatives fédérales importantes touchant les enfants visent à rejoindre les plus vulnérables, y compris ceux qui ne peuvent l'être au moyen des programmes grand public. Ces initiatives sont : Y'a personne de parfait, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, le Programme canadien de nutrition prénatale et le Programme d'action communautaire pour les enfants.

Initiative pancanadienne relative aux troubles causés par l'alcoolisation fœtale : L'engagement du gouvernement du Canada à prévenir et gérer les effets des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (TAF) est démontré par les activités soutenues sous direction fédérale, comme l'élaboration du Guide diagnostique canadien publié dans la *Revue de l'Association médicale canadienne* en 2005. En février 2007, le Fonds des projets stratégiques nationaux sur le TAF sollicitera la présentation de projets dans trois domaines : évaluation et collecte de données sur la consommation d'alcool pendant la grossesse, possibilité de formation sur le TAF au Canada et formation relative à l'application du Guide diagnostique.

Le Guide alimentaire canadien : Le gouvernement du Canada a publié en février 2007 une édition révisée du *Guide alimentaire canadien*. C'est le meilleur document qui existe actuellement sur la façon de bien manger et de vivre sainement. L'édition révisée comporte une nouvelle section qui donne la quantité et le type d'aliments que chacun devrait consommer en fonction de son âge et de son sexe. Les lignes directrices sous-tendent les politiques, les normes, les programmes, les services et les autres initiatives en matière de nutrition et de santé partout au pays.

Les Guides alimentaires et les Guides d'activité physique canadiens pour les enfants et les jeunes : Les initiatives du gouvernement du Canada en matière d'activité physique et de nutrition visent à renforcer les systèmes de santé et d'éducation en favorisant l'activité physique et la nutrition et à diffuser du matériel éducatif auprès des enfants et des jeunes.

Les Guides d'activité physique canadiens pour les enfants et les jeunes, lancés en 2002 par le gouvernement du Canada en partenariat avec la Société canadienne de physiologie de l'exercice (SCPE), s'adressent en premier lieu aux enfants et aux jeunes inactifs, ainsi qu'aux parents, aux enseignants, aux médecins et aux leaders communautaires. Ils visent à faire mieux comprendre l'importance de faire plus d'activité physique et le rôle de l'activité physique pour une croissance et un développement sains.

c) Protéger les enfants

Le Canada s'est engagé à protéger les enfants, au Canada et à l'étranger, et il continuera à soutenir des approches qui favorisent une prévention et une intervention efficaces, tout en tenant compte des facteurs qui peuvent contribuer aux mauvais traitements, à la violence, à l'exploitation ou à la négligence.

Exploitation sexuelle et traite : Le gouvernement du Canada continue d'appuyer une approche multidimensionnelle pour lutter contre l'exploitation sexuelle et la traite des enfants. Les travaux sont concentrés sur le renforcement du droit pénal afin qu'il y ait dénonciation et sanctions de ces infractions, application efficace de la loi, prévention et aide aux victimes.

De nombreuses réformes du droit pénal ont été promulguées et proposées pour renforcer ces garanties. Des réformes récentes du *Code criminel*, en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2005, assurent une plus grande protection des enfants contre les mauvais traitements, la négligence et l'exploitation sexuelle, notamment par la pornographie juvénile, et elles faciliteront le témoignage d'enfants victimes et témoins dans ces affaires.

Plus récemment, le gouvernement du Canada a proposé d'autres réformes du droit pénal afin de protéger plus efficacement les enfants contre l'exploitation sexuelle, notamment par le projet de loi C-22, présenté en juin 2006, qui propose de hausser l'âge du consentement à des activités sexuelles de 14 ans à 16 ans. D'autres initiatives connexes de réforme du droit pénal proposent une protection accrue des Canadiens, y compris des enfants, contre les délinquants sexuels connus ou récidivistes.

Le Canada a également ratifié le *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* des Nations Unies ainsi que la *Convention contre le crime organisé transnational* des Nations Unies et son *Protocole visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants* (Protocole contre le trafic).

Le Canada a renforcé ses mesures de droit pénal contre la traite de personnes en promulguant trois nouvelles infractions graves pour s'attaquer explicitement à la traite de personnes. Ces infractions sont : la traite de personnes (passible de l'emprisonnement à vie); le fait de tirer un avantage financier ou tout autre avantage matériel pour participation à la traite de personnes (passible d'un maximum de dix ans d'emprisonnement); et le fait de conserver ou de détruire des documents, comme les documents de voyage ou d'identité d'une victime, en rapport avec la traite de personnes (passible d'un maximum de cinq ans d'emprisonnement). Ces nouvelles infractions du droit pénal complètent les dispositions du *Code criminel* destinées à lutter contre les actes liés à la traite de personnes et concernent également l'infraction de traite de personnes que le Canada a promulguée en 2002 dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Justice pour les jeunes : Le Canada est résolu à renforcer la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et à favoriser l'équité et l'efficacité de l'application du droit pénal aux adolescents. La latitude plus large laissée à la police et à la Couronne dès le début du processus, et les présomptions de circonstances où il n'est pas indiqué de recourir au processus judiciaire formel et à la mise sous garde permettent d'en arriver à un règlement réel efficace et plus rapide des infractions moins graves. De plus, il est important de prévenir la délinquance avant qu'il ait la possibilité de s'enraciner. À cette fin, le gouvernement du Canada travaille avec les provinces et les territoires pour aider les collectivités à venir en aide aux jeunes et à promouvoir des collectivités plus sûres.

Violence, victimisation et autres formes d'intimidation : Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux et avec la société civile pour s'attaquer aux problèmes de la violence, de la victimisation et d'autres formes d'intimidation à l'endroit des enfants, notamment par une intervention efficace au moyen de lois et de programmes destinés aux victimes et aux agresseurs.

Consultation nord-américaine concernant l'Étude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants : En juin 2005, le Canada a tenu la Consultation nord-américaine sur l'étude du Secrétaire général des Nations Unies concernant la violence contre les enfants. La réunion de deux jours qui s'est déroulée à Toronto a constitué le point culminant d'une série d'activités ayant orienté la contribution nord-américaine à l'étude globale de l'ONU. La réunion a été coordonnée par UNICEF Canada; y ont participé des représentants de ministères fédéraux, des provinces et de la société civile, ainsi que des enfants et des adolescents du Canada et des États-Unis. L'expert indépendant du Secrétaire général de l'ONU, M. Paulo Sergio Pinheiro, y a également assisté.

Violence familiale : Le Canada a à cœur l'objectif à long terme de réduire la fréquence de toutes les formes de violence familiale au Canada. L'Agence de santé publique du Canada est chargée de diriger et de coordonner l'initiative de lutte contre la violence familiale (ILVF) et de la gestion du Centre national d'information sur la violence dans la famille (CNIVF) pour le compte de 15 ministères, sociétés d'État et organismes. Le gouvernement du Canada accorde à l'ILVF un financement annuel permanent de 7 millions de dollars qui appuie et complète les activités de sept ministères et organismes. Les huit autres partenaires fédéraux s'attaquent aux problèmes de la violence familiale au moyen de programmes et d'activités qui leur sont propres.

L'ILVF vise à sensibiliser la population aux facteurs de violence familiale, y compris la violence contre des enfants, et à la nécessité de la mobilisation du public contre la violence; elle renforce le système de justice pénal et les réseaux de santé et d'hébergement; elle appuie les travaux de collecte de données, de recherche et d'évaluation visant à déterminer les interventions efficaces. Un vaste éventail d'outils d'information et d'éducation concernant la violence familiale est mis à disposition par des administrations fédérales, provinciales et territoriales, notamment un site Web récent du ministère de la Justice conçu expressément pour les jeunes (www.laviolencefamilialefaitmal.gc.ca).

Affaires indiennes et du Nord canadien, un membre de l'ILVF, a également un **Programme pour la prévention de la violence familiale**. De concert avec le Cercle national autochtone pour la lutte contre la violence familiale, l'Assemblée des Premières nations, les provinces et les territoires et des directeurs de refuges, le Ministère a mis au point une nouvelle formule de financement de tous les refuges. En octobre 2006, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il consacrerait six millions de dollars de plus en 2006-2007 aux besoins immédiats des refuges et aux collectivités des Premières nations, pour les aider à améliorer les programmes et les services de prévention de la violence familiale. Ce montant s'ajoute à l'enveloppe annuelle de 18,5 millions de dollars. Les refuges assurent des services d'urgence et de sensibilisation aux femmes et aux enfants des Premières nations.

Le Centre national d'information sur la violence dans la famille (CNIVF) est un centre de documentation canadien qui fournit des renseignements sur la violence dans des relations de parenté, d'intimité, de dépendance ou de confiance. Le Centre d'information a produit et publié plusieurs publications se rapportant explicitement aux enfants, notamment : *Les filles agressives*, *Les relations parents-enfants : Une nouvelle perspective*, *Mauvais traitements infligés aux enfants : Que faire : Guide de référence à l'intention des professionnels qui travaillent auprès des enfants* et *Abus sexuels à l'égard des enfants*. En outre, le CNIVF continue de diffuser et de faire la promotion des publications pertinentes produites par les ministères membres de l'ILVF, notamment l'« Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants ».

d) Promotion de l'éducation et de l'apprentissage

Les Canadiens attachent une grande importance à l'éducation et à l'apprentissage pour tous les enfants afin de favoriser leur participation à part entière à la société. Alors que la scolarisation est cruciale et peut se faire dans différents environnements, l'éducation et l'apprentissage concernent toute la gamme d'expériences et de processus d'apprentissage par lesquels les enfants, individuellement et collectivement, développent leur personnalité, leurs talents et leurs capacités pour avoir une vie productive et satisfaisante dans la société.

Le réseau de l'éducation publique du Canada relève des gouvernements provinciaux et territoriaux, qui ont tous mis en œuvre des programmes pour promouvoir l'éducation et l'apprentissage. Ces programmes sont décrits en détail dans les sections pertinentes des rapports que le Canada présente à l'ONU relativement au *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* et à la *Convention relative aux droits de l'enfant*.

Les mesures fédérales à l'appui de l'éducation et de l'apprentissage des enfants sont les suivantes.

Le **Programme de la subvention canadienne pour l'épargne-études** (PSCEE), le principal outil employé par le gouvernement du Canada pour favoriser l'épargne en vue de la poursuite d'études postsecondaires. Le PSCEE offre des mesures d'incitation par le biais de deux programmes de subvention : la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et le Bon d'études canadien.

En vertu de l'actuelle SCEE, le gouvernement du Canada verse un montant égal à 20 % de la première contribution annuelle de 2 000 \$ à un Régime enregistré d'épargne-études (REEE) destiné aux enfants de 0 à 17 ans. Dans le budget de 2007, le gouvernement fédéral a proposé de faire passer de 400 \$ à 500 \$ le montant maximal annuel de la subvention. Des contreparties plus élevées de la SCEE, de 30 % et de 40 %, sont versées aux familles à revenu faible et moyen, de manière à reconnaître et à appuyer davantage les efforts d'épargne des parents. Pour rehausser l'attrait des REEE, le gouvernement fédéral a proposé dans le budget de 2007 d'éliminer le plafond des cotisations annuelles de 4 000 \$ et de faire passer à 50 000 \$ le plafond cumulatif des cotisations.

Le Bon d'études canadien représente une aide additionnelle aux familles à faible revenu. Chaque enfant né depuis le 1^{er} février 2004 reçoit une somme de 500 \$ qui est versée dans un REEE la première année de son arrivée dans une famille à faible revenu. Le gouvernement continue de verser 100 \$ par an au titre du BEC chaque année où le revenu de la famille est faible, jusqu'à, inclusivement, l'année où l'enfant atteint 15 ans.

Jusqu'à présent, le PSCEE a versé plus de trois milliards de dollars de subventions, qui ont permis de porter à plus de 19,9 milliards de dollars l'épargne privée destinée aux études postsecondaires.

Le gouvernement du Canada subventionne divers projets d'alphabétisation familiale et encourage d'autres organismes partout au Canada à investir dans celle-ci. Ainsi, l'**Initiative d'alphabétisation familiale dans les communautés minoritaires de langues officielles**, qui fait partie intégrante du Plan d'action du gouvernement du Canada concernant les communautés minoritaires de langues officielles, comprend un engagement national de 7,4 millions de dollars répartis sur cinq ans. Le ministère fédéral des Ressources humaines et du Développement social travaille avec ces collectivités à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action stratégiques en matière d'alphabétisation familiale dans l'ensemble des provinces et des territoires, sauf le Nunavut parce qu'on n'y trouve pas d'organisme francophone s'occupant d'alphabétisation. Il est prévu que les enfants et leurs parents, en particulier ceux qui savent à peine lire et écrire, pourront améliorer leurs capacités parce qu'ils auront un meilleur accès à des possibilités d'apprentissage d'excellente qualité.

Nouvelles initiatives en matière d'éducation des Premières nations : Le gouvernement du Canada a établi un plan d'action en éducation qui s'appuie sur les initiatives en cours pour renforcer la capacité de gestion et de gouvernance, améliorer la qualité de l'enseignement en classe, augmenter la participation des parents et de la collectivité et faciliter le passage de l'école au marché du travail. D'autres initiatives récentes comprennent :

- **L'Initiative Nouveaux sentiers**, assortie d'une enveloppe annuelle de 40 millions de dollars sur cinq ans pour aider à :
 - renforcer la capacité de gestion et de gouvernance des Premières nations en matière d'éducation;
 - améliorer l'efficacité de l'enseignement en classe grâce à l'adaptation du programme d'études et de la langue d'enseignement;
 - améliorer la pédagogie, renforcer les activités scolaires et développer les connaissances techniques à l'école;
 - encourager la participation de la collectivité et des parents à l'éducation des enfants et des adolescents;
 - faciliter le passage de l'école au marché du travail.
- **La Stratégie pour le recrutement et le maintien en poste du personnel enseignant**, assortie d'une enveloppe de 20 millions de dollars par an sur cinq ans, aide les écoles administrées par des bandes à recruter et à maintenir en poste des enseignants et des éducateurs qualifiés en leur offrant des possibilités de perfectionnement professionnel. Des sommes servent notamment à majorer les salaires des enseignants travaillant dans des écoles des Premières nations.
- **Le Programme d'éducation spécialisée** prévoit des programmes et un soutien essentiels aux enfants des Premières nations vivant dans des réserves qui présentent des problèmes de comportement ou physiques modérés, graves ou profonds, comme l'autisme, les troubles d'apprentissage, la surdité et la cécité. Ces programmes et services constituent des éléments fondamentaux de tous les programmes d'études primaires et secondaires du Canada. En 2006-2007, les Premières nations ont reçu 118 millions de dollars pour l'éducation spécialisée, en vue de dispenser des programmes scolaires et des services professionnels adaptés aux jeunes ayant des besoins d'éducation spécialisée coûteux.

- **La Stratégie de participation des parents et des collectivités** vise à sensibiliser davantage les parents et les membres de la collectivité au rôle important qu'ils peuvent jouer dans l'éducation des enfants, et à les appuyer à cet égard. La Stratégie fournit un soutien financier aux collectivités afin d'aider les parents et les autres intervenants à assumer leur rôle très influent de premier éducateur, à encourager les collectivités à participer à l'éducation, à promouvoir à la maison un climat propice à la réussite scolaire, à favoriser l'alphabétisation au sein des familles et à accorder une place de choix à la langue et à la culture autochtones. Cette Stratégie dispose d'une enveloppe de 5 millions de dollars par an pendant cinq ans.

Journée nationale de l'enfant : Le 20 novembre a été désigné Journée nationale de l'enfant. Chaque année à cette date, le gouvernement du Canada reconnaît les droits de l'enfant et fait connaître la *Convention relative aux droits de l'enfant* (CDENU) des Nations Unies en distribuant des documents éducatifs destinés aux enfants. En 2006, le Canada a célébré *Le droit d'être entendu*, fondé sur l'article 12 de la CDE.

4.2 PROGRÈS LIÉS À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Le Canada a ratifié le 14 septembre 2005 le *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* des Nations Unies, avec l'assentiment des provinces et des territoires. En plus des mesures permanentes visant à assurer la sécurité et le bien-être des enfants (décrites dans les sections 4.1 et 4.4), le gouvernement du Canada réaffirme son engagement à protéger les enfants au Canada et à l'étranger. Le Canada prévoit présenter son premier rapport sur ce Protocole facultatif au Comité des droits de l'enfant en septembre 2007, et le prochain rapport sur la CDE en 2009.

Le Canada a déjà présenté son deuxième rapport périodique sur la CDE et son premier rapport sur le *Protocole facultatif concernant la participation des enfants aux conflits armés* de la CDE.

4.3 AUTRES EXEMPLES DE PROGRÈS OU D'ACTIVITÉS DU CANADA

Rapport sur les droits de l'enfant du Comité sénatorial des droits de la personne : En novembre 2004, le Sénat du Canada a autorisé le Comité sénatorial permanent des droits de la personne à examiner les obligations internationales du Canada à l'égard des droits et libertés des enfants et à en rendre compte. Le Comité a entendu des témoins du Canada et d'autres pays. Il a publié son rapport provisoire en novembre 2005 et il devrait présenter son rapport final d'ici la fin de mars 2007. Le rapport final devrait résumer les témoignages des personnes qui ont comparu devant lui depuis avril 2006 et renfermer des observations sur des aspects particuliers, comme les enfants autochtones, la justice pour les jeunes et les enfants handicapés, y compris les enfants autistes. L'étude a fourni l'occasion de dialoguer et de poursuivre la discussion sur les droits de l'enfant au Canada.

4.4 PRIORITÉS INTERNATIONALES DU CANADA À L'ÉGARD DES ENFANTS

Les Canadiens reconnaissent que les droits et la protection des enfants, où qu'ils soient, sont une priorité. La pauvreté, la faim, la maladie, les catastrophes naturelles, les conflits armés et le terrorisme sont les plus grands obstacles à l'exercice des droits des enfants dans le monde. À l'heure actuelle, le gouvernement du Canada est considéré comme un chef de file en matière de programmes de défense des droits de l'enfant, de protection de l'enfant et de participation des enfants au plan international; il intègre les connaissances et l'expérience qu'il a acquises dans chacun de ces domaines prioritaires, diffuse des outils et des résultats de recherches et fournit des ressources.

Droits et protection des enfants : Le Canada participe activement à la promotion des droits de l'enfant à l'étranger et il s'emploie à protéger les enfants contre les mauvais traitements, l'exploitation, la violence et la négligence. À cette fin, parce qu'il travaille beaucoup à la protection des enfants, il adopte explicitement une approche du développement fondée sur les droits de la personne en se servant de la CDE et de ses protocoles facultatifs comme cadre directeur. Il harmonise également ses travaux avec la Déclaration du millénaire et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Entre 2000 et 2005, il a investi, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), 171 millions de dollars dans de nouveaux programmes concernant les droits et la protection des enfants.

Participation des enfants et des adolescents : Le droit de participer aux décisions fait partie des principes fondamentaux des programmes de développement international du Canada destinés aux enfants. Le gouvernement du Canada a favorisé la participation novatrice d'enfants à plusieurs grandes conférences internationales, à des consultations sur des politiques, à des projets bilatéraux et à la recherche. Le Canada a mis en œuvre cinq projets pilotes à long terme relatifs à la participation des enfants et des adolescents à des initiatives de développement. On procède actuellement à la compilation des résultats de ces projets afin de faire partager au plus grand nombre les enseignements qui en sont tirés.

Fonds de recherche pour la protection des enfants : Le Canada favorise l'établissement de programmes fondés sur des données probantes en matière de droits et de protection de l'enfant. Grâce au Fonds doté de 2 millions de dollars, il a financé 13 projets de recherche entre 2002 et 2006. Au moyen d'études ciblées et participatives, le Fonds a pour principaux objectifs d'influer sur l'élaboration de politiques touchant les enfants et de trouver des réponses durables et concrètes aux défis liés aux droits et à la protection des enfants. La diffusion et l'évaluation des résultats de recherche ont commencé en 2006 et il est clair que ces recherches ont influencé non seulement les politiques et les programmes du Canada, de l'ONU et d'ONG, mais aussi l'affectation de ressources à la réforme des politiques nationales dans plusieurs pays en développement.

Travail des enfants : Le Canada considère que les pires formes de travail des enfants violent les droits de l'enfant décrits dans la CDE et dans la Convention 182 de l'OIT. Le Canada appuie l'abolition du travail dangereux et fondé sur l'exploitation des enfants, mais il reconnaît que des enfants dans des pays en développement font le choix de travailler pour assurer leur survie économique et celle de leur famille. Un travail qui ne nuit ni aux études ni à la santé d'un enfant peut être bénéfique. Par exemple, le projet de promotion et de protection des intérêts des enfants qui travaillent en Égypte vise à améliorer les conditions de travail et les possibilités d'apprentissage de filles et de garçons en renforçant la capacité des intervenants d'agir dans l'intérêt des enfants qui travaillent et d'aider ces derniers à agir dans leur propre intérêt. Le gouvernement du Canada prend également en compte l'effet des programmes de microfinancement sur la vie des enfants et la façon dont ils influent sur les

habitudes de travail et d'éducation des enfants. Les résultats d'une étude menée dans quatre pays sur le sujet seront communiqués en 2007.

Enfants et conflits armés (ECA) : Dans *Un Canada digne des enfants*, le gouvernement du Canada réitère son engagement à continuer de faire de la protection des enfants dans les conflits armés une priorité de sa politique étrangère. Les mesures ont surtout visé la mise en place de régimes normatifs solides sous la forme des résolutions 1539 (2004) et 1612 (2005) du Conseil de sécurité des Nations Unies et l'application de ces résolutions. En outre, le Canada appuie fermement le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé (RSSG) et il travaille en étroite coordination avec celui-ci.

Pour favoriser l'application concrète de la résolution 1612 du Conseil de sécurité et pour garder les projecteurs braqués sur la question, le Canada a mené plusieurs initiatives, dont la plus notable a été d'assumer la présidence d'un groupe des amis chargé des ECA parmi les pays non membres du Conseil de sécurité. En outre, le Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction (GTSR) a investi près de un million de dollars en 2006 dans le Nord de l'Ouganda dans des projets touchant la protection des enfants, notamment en donnant à UNICEF Ouganda des fonds pour mettre sur pied le mécanisme de surveillance et de présentation de rapports de la résolution 1612.

Le gouvernement du Canada a financé plus de 120 projets portant sur un vaste éventail de domaines, de l'éducation de base d'enfants touchés par les conflits armés à la démobilisation et à la réinsertion d'anciens enfants-soldats, en passant par le règlement de conflits et la santé. Le programme de 6 millions de dollars du Fonds canadien pour l'Afrique, destiné aux adolescents touchés par la guerre, est un exemple probant des programmes actuels. Le Canada a également financé des études sur les enfants touchés par la guerre. Le premier projet du Fonds de recherche pour la protection des enfants, intitulé *Où sont les filles?* a été une étude innovatrice et marquante menée dans plusieurs pays, qui a porté sur la présence de filles dans des forces de combat. Il a été suivi de quatre autres projets portant explicitement sur la compréhension des facteurs complexes et des façons différentes dont les filles et les garçons vivent les conflits.

Aide humanitaire : Le Canada s'efforce de garantir que les droits et les besoins de protection des enfants sont pris en compte dans les interventions humanitaires planifiées. Au cours des trois dernières années, le Canada a versé 35 millions de dollars à l'UNICEF seulement pour des projets visant les enfants, et il continue d'appuyer les organismes de l'ONU, le mouvement de la Croix-Rouge/Croissant-Rouge ainsi que les ONG qui travaillent dans des zones de conflit et des zones frappées par des catastrophes naturelles pour satisfaire aux besoins des enfants et des familles. Le Canada a été un ardent défenseur de la protection juridique et physique des enfants pendant des crises humanitaires complexes et des catastrophes naturelles, et il a fait en sorte que ses partenaires en matière d'aide humanitaire prennent en compte les besoins particuliers des enfants et des adolescents et les font participer à la conception, à l'exécution et à l'évaluation des programmes qui leur sont destinés. Le gouvernement a également mis en œuvre des initiatives de représentation diplomatique ciblées en faveur des enfants touchés par des crises dans différents contextes opérationnels. Depuis 2002, le Canada a appuyé plusieurs initiatives stratégiques qui devraient renforcer les droits et le bien-être des enfants touchés par des crises, notamment la formation au droit humanitaire international et au droit des réfugiés, l'élaboration de normes minimales pour l'éducation dans des situations de crise, la mise au point d'une méthodologie et d'un guide pour mieux cibler les sanctions et atténuer les conséquences humanitaires imprévues, des initiatives destinées à prévenir l'exploitation sexuelle et les mauvais traitements dans les situations de crise et à réagir efficacement, le renforcement de la surveillance de la situation des enfants déplacés au sein de leur pays et de la situation de leur collectivité. De plus, dans le cadre de ses efforts visant à améliorer la sécurité dans les camps de

réfugiés, le Canada a parrainé l'élaboration, par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, d'un ensemble de lignes directrices opérationnelles sur le maintien du caractère civil et humanitaire de l'asile, qui comportent plusieurs points touchant aux enfants, comme la meilleure façon d'aborder la démobilisation des éléments armés, dont les enfants-soldats, la façon de traiter les enfants non accompagnés et les mesures concrètes pour prévenir l'exploitation sexuelle des enfants et y réagir.

Traite et exploitation sexuelle commerciale : Sur la scène internationale, le Canada appuie la prévention de la traite de personnes en s'attaquant à bon nombre des facteurs qui rendent les personnes susceptibles d'être victimes de la traite ou de l'exploitation sexuelle commerciale. Beaucoup d'initiatives visent directement la prévention de la traite ou de l'exploitation sexuelle commerciale des femmes et des enfants en aidant les personnes et les familles et en défendant et protégeant les droits de la personne, en particulier ceux des femmes et des enfants.

VIH/sida : Le Canada reconnaît l'effet dévastateur du VIH/sida dans le monde en particulier chez les femmes et les enfants, la pression qu'il exerce sur les systèmes de santé et les répercussions de la maladie sur le développement socioéconomique. Par son engagement multilatéral et bilatéral, le Canada aborde la lutte contre le VIH/sida dans une perspective mondiale qui tient compte de l'importance de promouvoir et de protéger les droits de la personne, en mettant particulièrement l'accent sur l'égalité entre les sexes et sur la promotion et la protection des droits des enfants porteurs ou atteints du VIH/sida. Sa démarche comporte le financement de mesures de prévention du VIH/sida pour les enfants dans le monde en développement, et il reconnaît en même temps l'apport des enfants à leurs familles et à leurs collectivités, leur détermination et leur rôle d'intermédiaire, et s'attaque aux mauvais traitements, à l'exploitation et à la discrimination dont les enfants porteurs du VIH font l'objet.

Le 20 février 2007, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser jusqu'à 111 millions de dollars à l'Initiative canadienne de vaccin contre le VIH, à laquelle la fondation Bill et Melinda Gates versera pour sa part 28 millions de dollars. Cette initiative permettra aux chercheurs et aux organismes de collaborer avec tous les pays, dont ceux en voie de développement, à diverses activités de recherches sur un vaccin contre le VIH. Lors de la Journée mondiale du sida le 1^{er} décembre 2006, le gouvernement a annoncé un investissement de 120 millions de dollars dans la première d'une série d'initiatives nouvelles et concrètes pour lutter contre le VIH/sida. Au début de 2006, il a aussi annoncé un versement additionnel de 250 millions de dollars dans le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, dont environ 60 % ira à la lutte contre le VIH/sida. Depuis 2000, le gouvernement a engagé plus de 600 millions de dollars pour lutter contre la pandémie en Afrique, en Asie, en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Europe de l'Est.

Éducation : Pour le Canada, l'éducation de base est une priorité stratégique internationale en raison de son incidence directe sur la vie et l'avenir des enfants. Le Canada est reconnu internationalement pour son savoir-faire en matière de services et de réseaux d'éducation, et il est le pays qui se préoccupe le plus de l'égalité entre les sexes et de la mise en place de méthodes d'enseignement adaptées aux enfants. Il est un membre actif de *Éducation pour tous – initiative accélérée*. L'objectif du gouvernement du Canada est d'aider les pays à accélérer le pas pour que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services d'éducation de base gratuits, obligatoires et de qualité et qu'ils puissent mener leurs études à terme. Entre 2000 et 2005, le gouvernement a quadruplé ses investissements internationaux dans l'éducation de base, investissements majoritairement bilatéraux qui atteignent maintenant 555 millions de dollars, en mettant l'accent sur l'Afrique de manière à atteindre 100 millions de dollars par an en 2005. Ces investissements ont produit des résultats concrets

en permettant à au moins 9 millions d'enfants de plus (dont 52 % sont des filles) d'être inscrits à l'école dans les neuf pays partenaires africains où l'éducation est un secteur prioritaire.

Santé et nutrition : À la lumière des OMD, l'attention accordée à la santé des enfants et à la promotion et à la protection des droits des garçons et des filles de vivre dans un milieu sain et sûr demeure une priorité pour le Canada. En moyenne, le gouvernement contribue pour près de 600 millions de dollars par an à des initiatives liées à la santé et au VIH/sida dans le monde, ce qui comprend des sommes considérables pour l'amélioration de la santé des enfants. Le Canada est un des premiers bailleurs de fonds pour les programmes mondiaux de santé infantile, dans des domaines comme la vaccination, l'apport de suppléments en micronutriments et plus récemment, les enfants et le VIH/sida. Par exemple, il dirige la campagne mondiale de distribution de vitamine A et il verse environ 29 millions de dollars par an à l'Initiative des micronutriments, programme mondial destiné à éliminer les carences en micronutriments chez les enfants et les femmes dans les pays en développement. Tout récemment, le Canada s'est engagé à verser 110 millions de dollars à l'Initiative canadienne d'immunisation internationale. Il est aussi un bailleur de fonds important de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, à laquelle il a versé plus de 200 millions de dollars jusqu'à maintenant. Le Canada s'est associé à l'UNICEF pour consacrer 26 millions de dollars à la prestation d'un ensemble de services de santé et de nutrition pouvant sauver la vie d'enfants dans 11 pays d'Afrique. On estime que l'intervention a réduit le taux de mortalité infantile de 20 %. Il a versé 75 millions de dollars ces trois dernières années au Programme alimentaire mondial (PAM) à l'appui de son Programme d'alimentation à l'école en Éthiopie, au Mali, au Mozambique, au Sénégal et en Tanzanie, et il a contribué à ce que plus de 500 000 enfants ont accès à des repas nutritifs et à l'enseignement primaire. Dans ces cinq pays, l'aide du Canada a contribué à faire grimper l'inscription des filles de 72 % entre 2003 et 2004; il y a eu 278 000 filles de plus inscrites dans des programmes scolaires du PAM. Par ailleurs, dans chacun des cinq pays ayant reçu l'aide du Canada, on a réussi à dépasser des taux de fréquentation scolaire de 80 %, ce qui est particulièrement remarquable dans des régions habituellement aux prises avec des taux élevés d'abandon scolaire.

Échange d'information en Amérique latine : Le Canada élabore des politiques, fait des recherches et réalise des analyses stratégiques des tendances concernant les facteurs jouant un rôle décisif dans la santé des enfants et des adolescents au Canada, et il possède plusieurs modèles de programmes qui ont été adaptés pour l'Amérique latine. Les modèles types comprennent les centres d'excellence, le Programme de pratiques parentales positives « Y'a personne de parfait », le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, le Programme canadien de nutrition prénatale et l'évaluation. En 2004, la trousse d'outils « Y'a personne de parfait » a été traduite en espagnol et elle a été, depuis, largement distribuée dans les Amériques. De plus, le « Guide sur les troubles du spectre de l'alcoolisme fœtal » a été traduit en espagnol pour diffusion dans les Amériques. Ces actions sont des exemples concrets de communication d'information et de partage du savoir-faire technique. Le programme aidera à améliorer les compétences parentales et la santé des enfants et des familles dans les Amériques.

Institut interaméricain de l'enfant (IACI) de l'Organisation des États américains (OEA) : Le gouvernement du Canada a un délégué permanent au Conseil directeur de l'IACI, organisme spécialisé de l'OEA chargé de mettre en application la CDE en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le Canada aide ainsi à favoriser la mise en œuvre des droits de l'enfant énoncés dans la CDE, et il est un chef de file en encourageant la coopération internationale à cette fin.

5. INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA AU PROFIT DES ENFANTS AU CANADA ET À L'ÉTRANGER

Le Canada investit des ressources considérables dans des initiatives destinées directement aux enfants. Toutefois, les enfants bénéficient également des investissements réalisés dans les programmes s'adressant à l'ensemble de la population canadienne, comme les soins de santé et la prévention du crime. Nous présentons ici un bref résumé des investissements nationaux et internationaux du Canada au profit des enfants.

5.1 INVESTISSEMENTS NATIONAUX

Le gouvernement du Canada investit beaucoup et sans cesse davantage dans le soutien aux enfants et aux familles. En 2007, les sommes consacrées aux grandes initiatives fédérales destinées aux enfants, dont le soutien du revenu et le soutien aux services, ainsi que les dépenses fiscales exposées dans le présent rapport, devraient dépasser 17 milliards de dollars pour la première fois. Les investissements dans le soutien aux enfants seront encore plus importants suivant la mise en œuvre des initiatives proposées dans le budget de 2007.

Les enfants canadiens bénéficient également des investissements fédéraux visant à améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population, dans des domaines comme la santé, le logement, les infrastructures, la protection de l'environnement, le développement économique et la justice.

De plus, les autres ordres de gouvernement investissent eux aussi dans des initiatives destinées aux enfants et aux familles. Par exemple, comme nous l'avons vu, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont la responsabilité première des services de santé et d'éducation et des services sociaux. Ils investissent donc des sommes importantes dans ces domaines dont les enfants et les familles bénéficient directement.

D'avantage d'information sur les investissements du gouvernement du Canada dans le soutien aux enfants et aux familles se trouve dans les rapports publics de dépenses et de rendement des ministères, ainsi que dans des rapports réguliers ou ponctuels relatifs aux enfants, par exemple :

- Activités et dépenses relatives au développement de la petite enfance : Rapport du gouvernement du Canada (rapport annuel)
- Activités et dépenses relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants : Rapport du gouvernement du Canada (rapport annuel)

5.2 INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Le Canada a annoncé récemment d'importantes initiatives de financement pour le travail qu'il accomplit dans les domaines des droits et de la protection de l'enfant, de l'éducation de base, de la santé et de la lutte contre le VIH/sida dans les pays en développement. Voici quelques exemples des engagements financiers internationaux du Canada.

Au Sommet du G8 tenu à Saint-Petersbourg (Russie) en 2006, le Canada s'est engagé à verser 24 millions de dollars à l'Initiative accélérée « Éducation pour tous », et un million de dollars au *Global Monitoring Report*, et à majorer le financement bilatéral destiné au secteur de l'éducation en Afrique en le portant de 100 millions de dollars en 2005-2006 à 150 millions de dollars par an d'ici 2010-2011.

À ce même sommet, le Canada a annoncé une contribution de 450 millions de dollars sur dix ans à l'*Africa Health Systems Initiative*, qui aidera à réduire les taux élevés de mortalité chez les nourrissons, les mères et les enfants de moins de cinq ans en Afrique subsaharienne.

Lors de la Journée mondiale du sida 2006, le gouvernement a annoncé un investissement additionnel de 120 millions de dollars destiné, entre autres, à la recherche sur les technologies de prévention (vaccins, microbicides) et au financement des plans de pays en développement visant à offrir des services thérapeutiques et à prévenir la transmission du VIH/sida.

Le Canada versera en tout 45 millions de dollars sur cinq ans à l'UNICEF et à l'UNFPA pour fournir des médicaments et des vaccins essentiels afin de prévenir et traiter des infections courantes chez les enfants pauvres du Bangladesh, ainsi que des produits de santé génésiques pour améliorer la santé des mères, laquelle a une incidence directe sur le bien-être des enfants. Cette contribution aidera à réduire la mortalité chez les mères et les enfants du Bangladesh.

Le Canada accordera une attention particulière au cours des prochaines années aux enfants en Afghanistan. Ainsi :

- il versera 14,5 millions de dollars pour faciliter l'accès des filles à l'enseignement primaire par le biais du projet Bangladesh Rural Advancement Committee – Afghanistan (BRAC-AF). Ce projet permettra d'aménager jusqu'à 4 000 écoles communautaires, de créer des programmes d'apprentissage parascolaires et de former 9 000 nouvelles enseignantes. Environ 120 000 enfants (85 % de filles), répartis dans 11 provinces, profiteront de ce projet.
- il versera 5 millions de dollars pour vacciner plus de sept millions d'enfants. Ces fonds seront remis à l'Organisation mondiale de la santé et à l'UNICEF dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite;
- il a versé 4,5 millions de dollars à l'UNICEF pour un projet visant à aider les familles vulnérables dans la province de Kandahar. L'UNICEF distribuera ainsi à quelque 20 000 familles des articles non alimentaires comme des tentes, des couvertures et des manteaux chauds, des micronutriments pour les enfants et les femmes enceintes, ainsi que des fournitures médicales à des hôpitaux et à des cliniques.
- il versera 750 000 \$ à l'Initiative pour les micronutriments, afin d'améliorer la santé des enfants afghans. Cette initiative contribuera particulièrement à réduire les carences en iode et l'anémie qui nuisent au développement de l'enfant.

6. SURVEILLANCE ET ÉVALUATION

Le développement des connaissances est un élément essentiel sur lequel le gouvernement du Canada se fonde pour contribuer au bien-être des enfants et des familles, prendre des décisions fondées sur des faits et rendre des comptes.

Pour élaborer et maintenir des politiques et des programmes efficaces, il faut comprendre parfaitement la situation des enfants, les questions et les facteurs qui les touchent et l'incidence réelle ou possible des efforts déployés pour améliorer leur vie. Dans ce but, le gouvernement du Canada continue d'investir des sommes importantes dans la collecte de données utiles pour les politiques, dans la recherche et dans l'évaluation. En retour, il obtient une information précieuse sur ce qui fonctionne le mieux pour les enfants. De plus, le gouvernement du Canada a fait de la reddition de comptes une priorité en établissant un certain nombre de mécanismes pour mesurer et faire rapport des progrès.

Il est impossible de donner ici une vue d'ensemble complète de toutes les activités fédérales de collecte de données, de recherche et d'évaluation se rapportant aux enfants, mais voici une liste des principales initiatives à la base des recherches et des analyses qui orientent directement la formulation des politiques et des programmes destinés aux enfants et aux familles :

- **L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes** : étude à long terme portant sur les enfants canadiens qui s'intéresse à leur bien-être et aux facteurs qui influent sur leur développement depuis la naissance jusqu'au début de l'âge adulte.
- **L'Enquête sur les enfants autochtones** : étude destinée à dresser un tableau du développement des enfants de moins de 6 ans indiens, inuits et métis des Premières nations et d'Amérique du Nord.
- **L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités** : étude portant sur les difficultés auxquelles se heurtent les personnes handicapées, y compris les enfants et les jeunes, à la maison, à l'école, sur le marché du travail et dans la communauté.
- **L'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants** : étude s'intéressant à l'incidence des signalements d'enfants maltraités et aux caractéristiques des enfants et des familles qui font l'objet d'enquêtes de la part des services de protection de l'enfance.
- **Les comportements de santé des jeunes d'âge scolaire** : étude transnationale centrée sur les écoles menée en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, qui porte sur les attitudes et les comportements influant sur la santé des jeunes de 11, 13 et 15 ans du Canada et de plus de 40 autres pays.
- **La violence familiale au Canada : un profil statistique** : rapport annuel qui examine la nature et l'étendue de la violence familiale, y compris de la violence envers les enfants, ainsi que son évolution dans le temps.
- Une évaluation à grande échelle de l'Initiative de lutte contre la violence familiale, à laquelle participent 15 ministères fédéraux partenaires : porte sur la façon dont les interventions dans les cas de violence familiale appuient les objectifs de l'Initiative et permettent aux ministères de coordonner les programmes afin d'améliorer les résultats et de sensibiliser davantage le public.

Les rapports publics aident les décideurs, les gestionnaires de programme, les intéressés et les Canadiens à connaître les retombées des programmes et des services et à évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs. Par exemple :

- Le gouvernement du Canada, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, continue d'évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs de la Prestation nationale pour enfants (dont la lutte contre la pauvreté chez les enfants et l'aide aux parents pour qu'ils se trouvent un emploi et le gardent) et de présenter des rapports à ce sujet.
- En vertu de l'Entente sur le développement de la petite enfance de 2000 et du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de 2003, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux présentent régulièrement au public des rapports sur leurs

activités et leurs dépenses et sur les progrès réalisés en matière d'amélioration et d'élargissement des programmes de développement de la petite enfance, y compris la garde des enfants et le bien-être des enfants.

- De façon plus générale, les ministères fédéraux déposent chaque année au Parlement des rapports sur leurs plans et leurs priorités et des rapports de rendement, y compris à l'égard des initiatives visant les enfants. Les rapports sont publics et ils sont un grand moyen de garantir la transparence des activités fédérales et la reddition de comptes des dépenses fédérales.

Le suivi du document *Un Canada digne des enfants* et la reddition de comptes sont liés à ceux de la Convention des droits de l'enfant, et un rapport sur ces deux aspects devra être présenté en 2009. En raison de cette forme de rapport, le document en question fait l'objet d'un examen périodique avec tous les ministères concernés.

7. LA VOIE DE L'AVENIR

Les efforts concertés des décideurs pour agir directement dans leurs domaines respectifs de responsabilité, ainsi que pour favoriser l'établissement de partenariats et la coordination entre tous les ordres de gouvernement et avec la société civile et le secteur privé, ont joué un rôle essentiel dans la création d'initiatives dont les enfants profitent dans tout le pays. De plus, les efforts en faveur de la participation utile des enfants aux décisions qui les concernent, se poursuivent.

Depuis la Session extraordinaire, de nombreuses initiatives du Canada ont nettement changé la vie des enfants et des familles. Par les initiatives comme le Plan universel pour les services de garde, le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et l'amélioration de l'accès aux soins de santé pour les enfants, il montre sa volonté de travailler de la façon la plus efficace possible pour aider réellement les familles à faire en sorte que tous les enfants aient la chance de grandir en santé et de se développer sur tous les plans. De plus, il est résolu à respecter ses engagements internationaux relatifs à la protection des droits de l'enfant.

Le gouvernement du Canada est également résolu à aider les enfants des pays en développement. Les enfants représentent près de 50 % de la population mondiale et cette proportion est plus élevée dans les pays touchés par le VIH/sida et les conflits. Le Canada a tiré deux grandes leçons du travail qu'il a accompli pour les enfants dans les pays en développement, et avec eux, en ce qui concerne la participation et la recherche, lesquelles sont inspirées par les Objectifs du Millénaire pour le développement :

- la participation utile des enfants à des initiatives de développement peut allonger chaque étape de la programmation, mais le résultat en vaut la peine;
- la recherche participative fondée sur des faits montre qu'elle peut avoir une grande incidence sur les politiques officielles nationales et sur les interventions de la communauté internationale. Par exemple, les études réalisées au cours des dernières années sur les enfants touchés par des conflits armés ont beaucoup contribué à ce que la situation des filles soit prise en compte autant que celle des garçons dans les situations de conflit et les initiatives de maintien et de consolidation de la paix.

Dans le Budget 2006, le gouvernement a réaffirmé son intention de doubler le budget consacré à l'aide internationale d'ici 2010-2011 par rapport à celui de 2001-2002. L'aide au développement

international du Canada continuera d'appuyer la réalisation d'objectifs comme ceux du Millénaire pour le développement, et elle mettra à profit le leadership dont le Canada a fait preuve pour promouvoir les droits et la protection de l'enfant.

Le gouvernement du Canada est bien déterminé à aider les enfants et les familles et il continuera de travailler, seul et avec ses partenaires (les provinces et les territoires, la société civile et des partenaires internationaux), pour mettre en œuvre des politiques et des programmes qui aideront les parents et les enfants et qui tiendront compte de leurs intérêts. Les connaissances découlant des expériences, des pratiques exemplaires, de la recherche et des outils de travail contribueront à ce que les enfants bénéficient du meilleur départ possible dans la vie, peu importe où ils vivent. Le Canada continuera d'essayer d'en faire plus pour assurer le bien-être, le développement sain, la protection et la participation des enfants et des jeunes.